

Coopération et industries alimentaires en France

Agriculture de groupe

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 6

1971
pages 62-66

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0362>

To cite this article / Pour citer cet article

Coopération et industries alimentaires en France. *Agriculture de groupe*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 62-66 (Options Méditerranéennes; n. 6)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Équipe
de recherches
du CERDIA

Coopération et industries alimentaires en France

Les coopératives agricoles occupent dans l'ensemble des entreprises une place originale par leur statut juridique et par leur comportement économique. Leur action se situe à un double niveau :

— au niveau de l'activité agricole, elles collectent une grande part de la production, elles sont aussi des fournisseurs importants ; à ce titre, elles apparaissent comme des moyens efficaces pour organiser, orienter ou défendre l'activité agricole ;

— au niveau industriel ou commercial para-agricole, les coopératives ont un poids théorique important pour organiser les marchés et valoriser la production.

Si l'on évalue le rôle des coopératives dans l'ensemble agro-industriel, on découvre ainsi les faiblesses de la coopération agricole en France tant au niveau de l'activité agricole qu'au niveau de l'activité industrielle ou commerciale.

Les sources d'information sont peu nombreuses et difficilement exploitables :

— recensement général de la coopération agricole (sur l'exercice 64-65) (RGCA) ;

— enquête annuelle sur les entreprises agricoles et alimentaires.

Sans attendre la publication complète du RGCA, on peut faire un premier bilan de la coopération aujourd'hui. Cet article commente les deux documents actuellement disponibles (1).

I. — RÉFLEXION SUR LE RÔLE ACTUEL DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'agriculture joue un rôle de plus en plus faible dans l'économie des pays développés ; elle est peu à peu intégrée par l'industrie.

Les produits agricoles subissent des opérations nouvelles de caractère industriel ou commercial qui représentent une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée des produits proposés aux consommateurs. Les facteurs de production d'origine non agricole prennent une place importante.

(1) Bulletin des Statistiques Agricoles, supplément série Étude, n° 35 et 55.

L'agriculture s'industrialise, elle doit aussi s'adapter aux impératifs du marché. L'urbanisation et le développement de nouveaux circuits commerciaux impose de nouveaux impératifs à la production.

Un nouveau domaine de l'économie se crée : l'agro-industrie. Ses règles remettent en cause l'autonomie des exploitations agricoles. Celles-ci tendent à devenir des façonniers, fournisseurs de matière première. Les progrès de la technologie et des transports tendent à accroître la concurrence entre les producteurs de régions ou de pays différents.

L'action de la coopération agricole a toujours été de s'opposer aux mécanismes de l'économie capitaliste en proposant un mode d'organisation fondé sur la solidarité et l'union. Aujourd'hui, si les coopératives veulent honorer leurs missions, il leur faut acquérir un niveau d'efficacité au moins égal à celui de leurs concurrents.

La défense des intérêts agricoles passe par deux impératifs :

Organiser la production

La coopérative faisant office de transmetteur d'information, les exigences et les opportunités du marché étant aussi importantes que le volume de la production, les coopératives ont à promouvoir certaines spéculations par une activité d'assistance technique ; elles doivent veiller à la rentabilité des opérations effectuées, elles doivent connaître parfaitement la situation des marchés.

Contrôler la transformation et la commercialisation des produits agricoles

C'est, en effet, à ce niveau, que la production agricole prend le plus de valeur ajoutée. C'est aussi à ce niveau que se trouvent les pôles de décisions. Être absent de ces activités signifie, à terme, être incapable de contrôler la production agricole.

Pour réaliser ces deux objectifs, les coopératives doivent avoir une taille suffisante. L'assistance technique n'est rentable que si elle s'applique à un nombre

suffisant d'ateliers de production et si elle est soutenue par une activité de recherche. La transformation industrielle des produits agricoles nécessite le traitement d'un volume important.

La polyvalence donne aux coopératives une taille suffisante pour orienter la production. Les unions permettent un traitement industriel des produits.

Plaçons-nous dans une optique de concentration de l'appareil coopératif et examinons les possibilités d'évolution.

II. — LA COOPÉRATION ET L'ACTIVITÉ AGRICOLE

1° L'importance.

Le tableau I permet de situer la coopération française par rapport aux coopératives des pays du marché commun. Il apparaît que le rôle de la coopération est faible et cantonné dans des activités de peu d'avenir. Si la coopération domine dans le domaine des céréales, si elle occupe une place prépondérante dans la collecte du lait, son rôle est faible dans le domaine de la viande et des fruits et légumes.

Le grand nombre de coopératives (22 000) ne doit pas impressionner. 13 000 CUMA ou autres coopératives de service ont peu d'influence sur les marchés agricoles. Il convient de rappeler pourtant qu'au travers d'elles se modèle le visage d'une nouvelle agriculture.

7 400 entreprises coopératives (chiffre du RGCA en 66) exercent une activité sur les produits agricoles.

Dans quatre secteurs, les coopératives sont en nombre important.

	Nombre	% de la collecte
Stockage et commercialisation des céréales	778	80
Collecte et transformation des produits laitiers.	2 560	52
Vinification	1 492	33
Approvisionnement	1 428	50

La coopération joue un rôle limité pour la commercialisation des fruits et légumes, la fabrication des aliments du bétail, la commercialisation du bétail et de la viande. Dans les autres secteurs, la coopération est à peu près absente.

Une étude du SCEES donne les chiffres suivants pour le lait en 1966.

Collecte des produits laitiers	37,9%
Beurre	42,9%
Lait, crèmes, yoghourts	38,8%
Lait en poudre	45,5%

Le partage effectué selon le critère du statut juridique stricto sensu rend mal compte de la réalité. De nombreuses sociétés de droit commun étant en fait contrôlées par des coopératives.

TABLEAU I

Part des organismes coopératifs dans la collecte (ou la distribution) des produits agricoles (ou nécessaires à la distribution)

	Allemagne	Belgique	Pays-Bas	Italie	France
Céréales	43	15	50		80
Betteraves	ε	ε	63	10	x
Lait	83	60	84	75	52
Bétail	25	5	40	?	8
Vin	29			35	33
Fruits	28	60	90	à 15	20
Légumes	45	40		à 20	
Œufs et volailles	20	10	40	10	15
Herbes et fourrage	ε	0	45	ε	ε
Approvis.	65		55	50	50
Aliment du Bétail	45		55	20	35

2° Le problème de la polyvalence.

Les organismes coopératifs sont trop spécialisés ; 78 % d'entre eux exercent une activité unique. La spécialisation est variable d'un secteur à l'autre. La diversification des activités agricoles est essentiellement le fait d'association entre activités d'aval et activités d'amont (approvisionnement, production de plants et semences, fabrication d'aliments du bétail). Les associations de 2 ou plusieurs activités d'aval sont rares (moins de 10 %). Les activités associées le plus fréquemment sont :

- céréales - approvisionnement ;
- lait - approvisionnement.

Remarquons qu'une part importante du chiffre d'affaires des coopératives céréalières (selon le critère de l'activité principale) provient d'activités secondaires associées (le chiffre d'affaires du secteur représente plus du tiers du C. A. des coopératives).

Les organismes très diversifiés sont peu nombreux, ils nécessiteraient chacun une étude particulière. On les rencontre plutôt dans le nord et l'ouest. La majorité des coopératives est donc composée de petites entreprises spécialisées. Cette situation a des conséquences graves :

Atomisation des centres de décision

Dans la grande majorité des secteurs, la concurrence inter-coopératives est l'habitude ; cette attitude réduit d'autant l'influence du mouvement coopératif.

Faiblesse de la gestion

Elle apparaît dans les chiffres lorsqu'on compare le pourcentage du personnel de gestion et de vente ou de celui des cadres par rapport aux effectifs. Le tableau II situe les coopératives de transformation par rapport aux industries agricoles et alimentaires.

Les services commerciaux sont très réduits. La connaissance de l'environnement est limitée. La connaissance des coûts et des prix de revient est faible. On note la quasi-inexistence de plans à moyen terme. Enfin, le pouvoir croissant des directeurs traduit les difficultés des responsables élus des coopératives, d'appréhender les impératifs imposés par la concurrence.

Le travail de formation et d'information est primordial pour que change le visage de la coopération, il est nécessaire à tous les niveaux pour que chacun soit conscient des dangers qui pèsent sur la coopérative et puisse participer à l'élaboration de décisions en utilisant un même langage.

Le suréquipement des coopératives

Est une conséquence de l'action des pouvoirs publics. La politique du saupoudrage des crédits et subventions se révèle onéreuse et peu efficace. Certaines coopératives fonctionnent grâce à une ingénieuse exploitation des solutions administratives. La tutelle du crédit agricole qui met l'accent sur les garanties réelles

TABLEAU II

Personnel moyen par entreprise

	Production	Transport entretien	Gestion et Vente	Dont cadres
Coopératives	16	5	6	1,15
Privé	33	6	12	2,8
Total	30	6	11	2,5

et personnelles plus que sur les potentialités économiques est un facteur de sclérose certain.

3° La taille des organismes coopératifs (2)

Le rapport préliminaire du RGCA révèle la faiblesse des organismes coopératifs ; ils ne semblent pas capables d'engendrer eux-mêmes leur propre développement.

Les coopératives sont en général de petites entreprises (cf. tableau III). Leur chiffre d'affaires est très faible ; 60 % d'entre elles réalisent moins d'un million de CA. Ce chiffre traduit les difficultés qu'éprouvent les coopératives à orienter la production. Par ailleurs, un tel CA ne permet pas d'investir beaucoup !

L'effectif de leurs salariés permanents traduit la faiblesse du service que les coopératives peuvent apporter aux agriculteurs.

Le nombre d'adhérents juridiques est assez important (moyenne 707, médiane 120). Cet écart est dû à l'influence des grosses coopératives de céréales et d'approvisionnement. Par ailleurs, ce chiffre doit être mis en rapport avec l'activité ; le volume des transactions avec chaque coopérateur est très faible. Les adhérents utilisent trop la possibilité qu'ils ont de ne pas livrer leurs produits en totalité. Un marché parallèle est ainsi entretenu grâce à la mauvaise organisation des circuits de distribution et les décisions proviennent de la périphérie, elles sont peu prévisibles et gênent considérablement l'action des coopératives. Plus généralement, les coopératives souffrent de la faiblesse des apports individuels (frais de collecte), de leur mauvaise répartition dans le temps et parfois de leur faible qualité. Enfin dans certaines régions, les coopératives supportent seules le poids d'une agriculture marginale qu'on ne peut plus transformer.

Les SICA ont une taille plus importante mais éprouvent de grandes difficultés à maîtriser les apports.

La taille moyenne des Unions n'est pas assez importante comparée aux entreprises concurrentes.

Si on considère la population des coopératives de « grande taille », après avoir constaté qu'elles sont peu nombreuses (3 %), on peut dire que bien peu d'organismes atteignent le seuil qui semble nécessaire pour assumer leur propre développement, entretenir une activité de recherche développement et assister efficacement les producteurs spécialisés.

Ces coopératives sont généralement polyvalentes, elles se trouvent principalement dans les secteurs céréales, lait et approvisionnement.

Il apparaît donc que les coopératives sont en moyenne peu capables d'organiser la production. Certaines coopératives pourraient parvenir à un niveau d'action valable par leur dynamisme propre qui

(2) Cette expression désigne l'ensemble des coopératives SICA et Unions.

TABLEAU III

Taille des Organismes Coopératifs

(Source : RGCA 1965)

Répartition des organismes coopératifs en % du nombre

	Coopératives	Unions	SICA
Chiffre d'affaires :			
moins de 1 million	60	21	37
de 1 à 5 millions	23	30	43
plus de 5 millions	17	49	20
	100	100	100
Nombre de salariés permanents			
0	32,5	16	18
1 à 10	50,5	26	42
plus de 10	17	58	40
	100	100	100
Nombre d'adhérents juridiques			
moins de 100	47	—	68
de 100 à 500	35	—	18
plus de 500	18		14
	100		100
Moyenne	707		365

est fait de gestion rigoureuse, de politique commerciale planifiée et de fusion. Mais on peut penser qu'à l'avenir, la coopération ne défendra efficacement la production agricole que si elle est présente au niveau de la transformation et de la commercialisation finale.

Examinons maintenant la place actuelle de la coopération dans les industries agricoles et alimentaires. Les informations statistiques de la seconde partie proviennent de l'enquête annuelle sur la structure des industries agricoles et alimentaires (cf. supplément série étude n° 55).

III. — LA COOPÉRATION ET LES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Les organismes coopératifs représentent 20 % du nombre des entreprises des industries alimentaires et agricoles (IAA). Elles font 16,7 % du chiffre d'affaires total (CA). Les coopératives laitières sont les plus nombreuses suivies des coopératives fabriquant des aliments composés. Le tableau IV donne une première appréciation de l'implantation des coopératives dans les industries agricoles et alimentaires.

Le rôle des coopératives est donc faible. Elles sont absentes de nombreux secteurs et principalement des secteurs de seconde transformation : pâtes alimentaires, boulangerie industrielle, produits de régime, bouillons et potages. Ceux-ci impliquent une activité industrielle importante que les coopératives n'ont pas prise en charge, elles se sont transformées

en fournisseurs de matière première. Par ailleurs, les coopératives ne sont pas présentes dans la distribution.

L'appareil industriel coopératif se cantonne donc au niveau de la première transformation peu génératrice de valeur ajoutée.

L'étude du chiffre d'affaires met en évidence une efficacité relativement plus faible. La comparaison des colonnes 2 et 3 du tableau IV montre bien ce phénomène : là où les coopératives font une part importante de l'activité du secteur leur nombre traduit une petite taille moyenne.

Dans l'industrie du lait où elles sont les plus nombreuses (50 % des entreprises), le chiffre d'affaires réalisé par les coopératives n'est que de 36,3 % et l'effectif du personnel permanent 27 %. Si la situation s'améliore grâce à des fusions et à la création d'unions de transformation et de vente, le pouvoir des coopératives est encore trop réduit compte tenu de ce qu'il pourrait être.

Le décalage est moins flagrant au niveau des sucreries et des abattoirs industriels ; il révèle pourtant la mauvaise adaptation des organisations coopératives aux conditions du marché.

Dans deux secteurs pourtant, la taille des coopératives paraît importante : l'aliment du bétail et la conserve. Mais il serait dangereux de comparer les coopératives aux autres entreprises. Si on isole les sociétés anonymes, on peut se faire une idée de la place de la coopération parmi les entreprises de pointe — si tant est que le critère juridique soit valable.

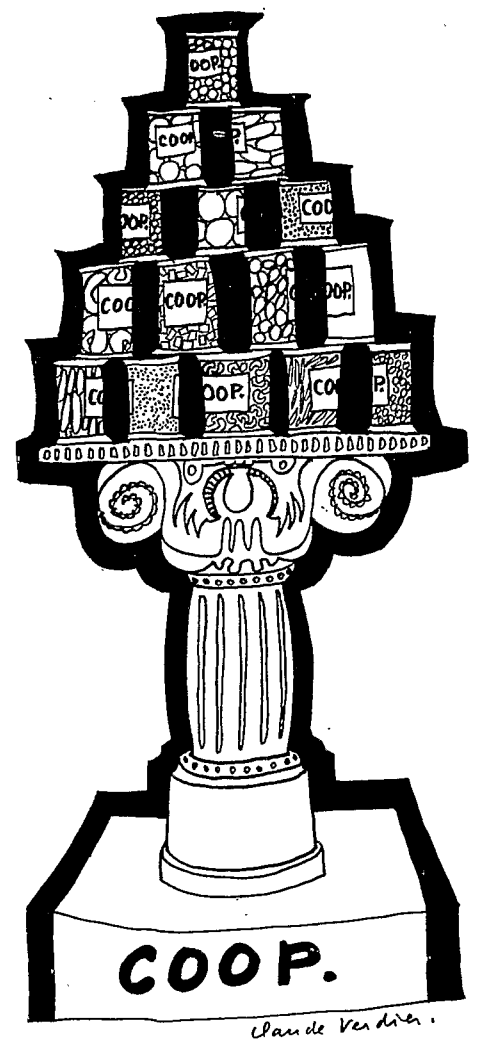
Le tableau V montre en effet que les sociétés anonymes sont plus grosses que les coopératives et beaucoup mieux implantées.

TABLEAU IV

	% CA/CA des coop. des IAA	% CA /secteur	% nb coop. nb entr. du secteur	% CA des coop. /CA des IAA
Industries du lait	66,9	36,3	50	11,1
Aliments composés.	12,6	23,3	8	2,1
Abattoirs industriels.	8,8	27,5	33	1,5
Sucreries.	4,2	22,2	30	0,7
Conserves légumes	2,8	16,4	15	4,2
Autres secteurs.	4,7	—	—	—
Total	100	—	20	16,7

TABLEAU V

	Chiffre d'affaires moyen millions de francs			% de l'activité du secteur		
	Coop.	S.A.	Autres statuts	Coop.	S.A.	Autres statuts
Sucre	30,6	35,3	31,8	22,2	70,3	8,5
Lait	5,2	29	7,1	36,3	50	13,7
Abattoirs	14,9	27	17,6	27,5	43,5	39
Jus de fruit	1,8	13,5	10,4	2,5	75	22,5
Conserve de fruit	8,67	10	7,2	19,1	49	41,9
Conserve de légume	7,96	12	16,4	16,4	63	20,6
Conserve de viande.	18,9	13,7	2,5	2,5	69	28,5
Aliments simples pour animaux	1,6	ε	1,9	33,7	ε	66
Aliments composés pour animaux	26,9	13,8	9	23,3	52	24,7



L'étude des effectifs salariés

montrerait que les coopératives sont mieux représentées dans les entreprises moyennes que dans les grosses. Le chiffre d'affaires par salarié est curieusement plus important pour les coopératives que pour les entreprises privées. On peut expliquer en partie ce fait par la très forte représentation des coopératives dans le secteur industrie du lait.

Chiffre d'affaires par salarié

	Coop.	Privé	Tous statuts
Industrie du lait	236	166	186
Distilleries industrielles	90	201	155
Aliments composés pour animaux	275	266	268
Total I.A.A.	220	145	154

L'examen des dépenses d'investissements

permet d'aborder une étude dynamique des entreprises. A travers les investissements apparaît le potentiel de modernisation. Le tableau VI (3) montre que les coopératives investissent beaucoup (elles font 20 % des investissements pour 16,7 % du CA). Le tableau des dépenses d'investissements comparées au chiffre d'affaires conduit à la même constatation curieuse.

Il convient alors de rappeler la petite taille moyenne des coopératives, l'invest-

tissement moyen par entreprise est donc plus faible pour les coopératives que pour les entreprises privées. La rentabilité des investissements dépend pour une part de la masse investie. Si bien que l'effort des coopératives est sans doute peu efficace.

On constate, d'autre part, que les coopératives consacrent moins d'argent à l'entretien de leur matériel (9 % des investissements contre 12 % pour les entreprises privées). Enfin, les cessions d'immobilisation sont le fait principal des entreprises privées (les cessions par les coopératives représentent 6,7 % des cessions pour 16,7 % du CA).

Ces chiffres traduisent à la fois :

- un saupoudrage des investissements coopératifs qui entraîne une trop grande spécialisation à trop petite échelle ;
- un mauvais entretien du matériel ;
- une faible rotation des immobilisations.

L'attitude des pouvoirs publics n'est pas étrangère à cette situation. Pour rentabiliser l'effort d'investissement des coopératives (compensé en partie par une moindre pression fiscale) il faut mettre en place des unités de taille suffisante.

(3) Voir page suivante.

TABLEAU VI

	Coopératives		Privé		Tous statuts	
	montant 10 ⁶ F et %	% des investissements totaux	montant 10 ⁶ F et %	% des investissements totaux	montant 10 ⁶ F et %	% des investissements totaux
<i>Investissement productif:</i>						
Montant	419	90,4	1 556	87	1 975	87
% des l. productifs	21,5	////	78,5	///	100	///
<i>Crash-entretien</i>						
Montant	43,7	9	306	12	350	15
% du crash entretien	12,5	///	87,5	///	100	///
<i>Investissement</i>						
Montant	460	100	1 780	100	2 240	100
%	20,5	///	79,5	///	100	///
<i>Cessions</i>						
Montant	9,7	2,1	136,5	7,6	146,2	6,5
%	6,7	///	93,3	///	100	///

Investissements/CA %	Coopératives	Privé	Tous statuts
Industries du lait	5,2	4,0	4,4
Distilleries industrielles	10,8	3,1	4,9
Aliments composés pour animaux	4,3	3,5	3,7
Totaux I.A.A.	5,3	4,1	4,3

A l'issue de cet examen global, il apparaît que :

— les coopératives sont peu représentées dans les industries agricoles et alimentaires ;

— la taille moyenne des coopératives est plus faible que celle des entreprises privées.

Les coopératives ne sont pas présentes dans les industries de seconde transformation. On peut induire que la majorité des coopératives concernées se cantonnent dans des activités quasi-artisanales très proches de la production agricole.

Deux grandes faiblesses de la coopération apparaissent alors :

— les industries de première transformation sont d'autant plus rentables que le volume d'activité est important (investissements, économie d'échelle) ; or, les coopératives qui les pratiquent sont de trop faible taille pour être très rentables ;

— c'est au niveau de la seconde transformation et de la distribution que les produits agricoles prennent le plus de valeur ajoutée ; or, les coopératives sont absentes de ces secteurs.

Les conclusions de cette étude sont pessimistes. Les organismes coopératifs apparaissent peu efficaces par rapport à un complexe agro-industriel, lui-même peu développé. Les coopératives sont très proches de la production à l'amont comme à l'aval. Les coopérateurs ne con-

trôlent pas les opérations — génératrices de valeur ajoutée — qui s'interposent entre la première transformation et le consommateur. La tendance constatée dans le complexe agro-industriel comme dans l'ensemble de l'économie est le déplacement des pôles de décision et de profit vers l'aval. Si bien qu'à terme, l'agriculteur risque de devenir un façonnier. La solution coopérative, si elle se développe dans la voie de l'industrie et du commerce, apparaît comme une défense efficace du pouvoir des agriculteurs. Il importe pour cela qu'ils abandonnent les vieux préjugés et voient la situation clairement.

Mais le complexe agro-industriel français lui-même est faible. Le nombre d'entreprises ayant la taille et le dynamisme suffisants pour résister à la concurrence internationale est très réduit. L'élargissement de la CEE entraînera une compétition très dure pour les entreprises françaises. Dans de nombreux secteurs on peut déjà prévoir comment se fera la prise du contrôle par le jeu des fusions et des rachats. Le risque est grand pour l'agro-industrie française de se voir réduire au rôle de fournisseur de matière première ou de produit semi-fini.

Si on désire éviter cette « colonisation économique », il importe d'organiser et de développer l'agro-alimentation française. Le chemin à parcourir est long, très long même pour les coopératives.